

Motion chèque réussite

Les représentant-es des personnels, des parents et des élèves attirent l'attention sur l'inutile complexité des démarches incombant aux familles des élèves de sixième afin d'obtenir le « chèque réussite ». Si nous saluons cette nouvelle prestation, nous regrettons la lourdeur des démarches, qui ne tient pas compte de la fracture numérique et des inégalités face à l'outil informatique, et qui entravent l'accès effectif au droit.

Ainsi, une adresse mail est nécessaire pour valider la demande ; un compte virtuel doit être ouvert sur le site dédié du Conseil général. Or, il ne va pas de soi que toutes les familles aient un accès à Internet, une adresse mail. Sur 140 demandes transmises, 102 ont été réalisées au collège. 43 adresses emails ont dû être créés avec les parents. La validation de la demande passait par un processus en plusieurs étapes qui exigent une maîtrise des outils numériques, par exemple la gestion d'identifiants, que toutes les familles n'ont pas. Les pièces justificatives devaient être scannées, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde.

Le service social s'est retrouvé avec une surcharge de travail afin de garantir l'accès effectif de toutes les familles concernées à la prestation.

Il y a quelques années, un ordinateur était remis à toutes les familles d'élèves rentrant en sixième sans passer par un processus aussi complexe. Pour être effective et équitable, une prestation doit être versée dans des conditions beaucoup moins drastiques, et en tenant compte des inégalités liées à la fracture numérique ou à la barrière de la langue.